

S.I.R.D. 135, rue de l'Industrie 38170 SEYSSINET-PARISET

tél: 04.76.21.85.26 fax: 04.76.49.03.79

N/Réf: DELCOM **12-13**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Comité syndical Du 21 février 2013

Le vingt et un février deux mille treize, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation: 14 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 15

Présents: V BELLE, Y BOULARD, A CARBONARI (2), J CARRIER, C COIGNĒ, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT (2), M. MASTROMAURO (2), P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés: M BAFFERT, M BROUZET, C DIDIER, V GONNET, GJULLIEN, D ROUX

Président de séance : Christian COIGNĒ

Secrétaire de Séance : Valérie BELLE

Rappel du quorum: 10

OBJET: PREVENTION DE LA DELINQUANCE- MEDIATION SCOLAIRE

Validation de la convention tripartite avec l'association CEMEA, le SIRD et le collège A Fleming sur la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire au Collège Alexandre Fleming à Sassenage, année scolaire 2013.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

DELCOM 12-13

Le Vice-président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, une démarche expérimentale de médiation scolaire depuis 4 ans maintenant.

Cette action relative à l'éducation et à la citoyenneté, est mise en œuvre sur l'année 2013 au collège Alexandre Fleming de Sassenage, pour la quatrième année.

L'Association « Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active » (CEMEA) est le prestataire de service pour la mise en œuvre opérationnelle de l'action.

L'objectif:

- Permettre aux élèves d'appréhender les incivilités et les violences dans l'enceinte du collège et de régler les « petits » conflits entre pairs.
- A noter que les violences, les conflits de grandes ampleurs, les problèmes graves tels que le harcèlement et le racket **ne relèvent pas** de la médiation scolaire.

L'association CEMEA s'engage à mettre à la disposition du collège Alexandre Fleming un ou des intervenants qui seront chargés de mettre en œuvre la formation à la médiation scolaire pour les élèves. Leur intervention se caractérise en quatre phases :

- une phase de sensibilisation des élèves
- une phase de formation des élèves médiateurs
- une phase de supervision des médiateurs
- une phase de formation/information à destination des adultes volontaires de la communauté éducative

Le Principal du Collège Alexandre Fleming, informera l'ensemble de son équipe administrative et pédagogique des objectifs de la médiation afin de faciliter les interventions des CEMEA.

Une salle du collège sera mise à disposition des médiateurs chaque fois qu'ils seront sollicités pour réaliser une médiation.

La coordonnatrice du CISPD du SIRD supervisera le dispositif.

Un comité de pilotage a été constitué et a pour mission de porter la dynamique de l'action à l'intérieur et à l'extérieur du collège, d'élaborer et de conduire l'évaluation de l'action.

Un bilan détaillé de l'action de médiation qui a lieu pendant l'année 2013 sera fourni par le Collège Alexandre Fleming en collaboration avec les CEMEA et le SIRD.

Le SIRD s'engage à financer la somme de 4 500 € à l'association CEMEA pour la mise en œuvre de cette action.

Le Collège Alexandre Fleming financera la somme de 800 € à l'association CEMEA.

IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL

- **D'ADOPTER**: La convention tripartite entre le SIRD, les CEMEA et le collège Alexandre Fleming de Sassenage portant la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire au collège Alexandre Fleming pour l'année 2013.
- D'AUTORISER le président à la signer.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 février 2013

Le Président, Christian COIGNE